

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE de LA BOUILLE 76530

Séance du 30 mars 2017

DEPARTEMENT

SEINE MARITIME

Date : 04/04/2017

Numéro : 2017/018

L'an deux mil dix sept

et le 30 mars 2017

à 20h30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Joël TEMPERTON**

Présents : MRS TEMPERTON - DUQUESNE - MENG - BARIL - PIEDELEU - GOSSET - BOUVET - THOMAS - GILLES - MMES LE BRETON - THOMAS DUVAL - COUSIN - BAUDART LAURENS

PROCURATION : M. PREY à M. PIEDELEU

Absente excusée : Mme PESLE

A été nommé secrétaire : Mme Martine COUSIN

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
20/03/2017

OBJET :

AVIS SUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DU POS EN PLU DE LA COMMUNE DE LA LONDE

Date d'affichage
20/03/2017

Un CD pouvait être visionné en Mairie

Objet de la Délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Considérant :

- que la transformation du POS en PLU a été prescrite pour intégrer et prendre en compte tous les éléments et en particulier impulser un développement durable de la commune tel que figurant dans les orientations du PADD,
- que les grandes orientations du PADD ont fait l'objet d'un débat en conseil municipal de La Londe le 15 décembre 2014 et qu'il a donné un avis favorable au projet PLU annexé,
- que la phase de concertation a été menée de manière satisfaisante conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme et à la délibération du conseil municipal de La Londe du 11 juin 2014.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le	06/04/2017
----	------------

et publication,

du	06/04/2017
----	------------

ou notification

du	06/04/2017
----	------------

En conséquence, la commune de La Bouille, n'a pas d'observation particulière à formuler sur le projet de transformation du POS en PLU de la commune de LA LONDE.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE MAIRE

BUREAU DU COURRIER

07 AVR. 2017

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME